

## SÉANCE SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 2022, 18 H 30.

Lundi, le 19 décembre 2022, se tient à l'Hôtel-de-ville, 18 h 30, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Germain Grenon

Sont présents :	M. le conseiller	Gérald Morin
	Mme la conseillère	Geneviève Migneault
	M. le conseiller	Pierre Girard
	M. le conseiller	André Dufour
	M. le conseiller	Marc-André Guay

Est absent :	M. le conseiller	Richard Sirois
--------------	------------------	----------------

M. Daniel Hudon, greffier-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par M. le maire Germain Grenon, pour être tenue à l'Hôtel-de-ville situé au 140, boulevard St-David, LUNDI, le 19<sup>e</sup> jour de décembre 2022, 18 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

1. Mot de bienvenue;
2. Programme triennal des dépenses en immobilisation;
3. Période de questions (exclusivement sur le programme triennal des dépenses en immobilisation);
4. Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 9<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022.

Daniel Hudon  
Greffier-trésorier et directeur général

338-2022

**Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 19 décembre 2022 – 18 h 30.**

---

**ORDRE DU JOUR :**

1. Mot de bienvenue;
2. Programme triennal des dépenses en immobilisation;
3. Période de questions (exclusivement sur le programme triennal des dépenses en immobilisation);
4. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 19 décembre 2022, 18 h 30, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

339-2022

**Programme triennal des dépenses en immobilisation.**

---

**CONSIDÉRANT** que le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2023, 2024 et 2025 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau se résume comme suit :

<b>PROJET (000\$)</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>TOTAL</b>
Réfection du boulevard Desgagné	1 160	-	-	1 160
Hôtel-de-ville	1 900	-	-	1 900
Rue – Secteur urbain (Mercier)	565	-	200	765
Transformation – Presbytère	500	-	-	500
Démolition – Barrage lac Laroche	-	-	100	100
Camion auto-pompe	-	-	400	400
Aqueduc – chemin Lévesque	1 200	-	-	1 200
Éclairage public	14	14	14	42
Aqueduc et égouts	20	20	20	60
Rues et trottoirs	360	360	360	1 080
Équipements	19	19	19	57
Informatique	5	5	5	15
Aqueduc – Chemin du lac Emmuraillé	290	-	-	290
<b>TOTAL</b>	<b>6 033</b>	<b>418</b>	<b>1 118</b>	<b>7 569</b>

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adopte par la présente résolution, son programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2023, 2024 et 2025, tel que résumé ci-haut. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 18 h 41.**

**Je, Germain Grenon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

**M. GERMAIN GRENON  
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON  
GREFFIER-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**